



Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - Charente-Maritime

Dernière modification le 15 février 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : 05 45 92 95 93 (tel:0545929593)

Courriel : contact@caue17.fr (mailto:contact@caue17.fr)

Site web : <http://caue17.com> (http://caue17.com)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse postale

85 boulevard de la République
CS 81076
16000 Angoulême

Missions

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Le CAUE fournit gratuitement aux personnes qui le désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte aide à la décision et conseils à des publics variés : particuliers, élus ou services de l'État, professionnel (architecte, artisan...), enseignant, etc.

Responsable(s)

- **Directeur**
Michel GALLICE